

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Avenir énergétique. Exploiter le potentiel de stockage du sous-sol (Mo.
22.3702)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Avenir énergétique. Exploiter le potentiel de stockage du sous-sol (Mo. 22.3702), 2022 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 02.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

UREK-SR Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
GSchV Gewässerschutzverordnung

CEATE-CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats

OEaux Ordonnance sur la protection des eaux

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

MOTION
DATUM: 30.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de réduire les émissions de CO₂, le député Matthias Samuel Jauslin (plr, AG) préconise **une meilleure exploitation du stockage saisonnier de chaleur dans le sous-sol helvétique**. D'après certaines estimations, un stockage du surplus de chaleur générée durant l'été permettrait de couvrir jusqu'à 30 pour cent des besoins d'électricité en hiver. Or, la rigidité de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) empêche ce stockage. Non seulement cette ordonnance ne fait pas la différence entre eaux souterraines et eau potable, mais la marge de manœuvre de trois degrés Celsius est très basse, en comparaison européenne. Le député demande donc au Conseil fédéral d'adapter le droit pertinent afin de dynamiser le stockage de chaleur saisonnier dans le sous-sol helvétique, notamment grâce aux eaux souterraines très profondes. Le Conseil fédéral a préconisé l'adoption de la **motion**. Elle a été **validée tacitement** par le **Conseil national**.¹

MOTION
DATUM: 09.03.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

La **chambre haute** s'est alignée sur la recommandation unanime de sa Commission de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'énergie (CEATE-CE). Elle a **tacitement adopté** la **motion** du député Matthias Samuel Jauslin (plr, AG). L'objectif de cette motion est de flexibiliser l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) pour que la **marge de manœuvre de trois degrés Celsius**, en cas de géothermie ou d'utilisation des sous-sols pour stocker de l'énergie, ne soit appliquée qu'aux eaux souterraines potables. Lors des discussions en commission, les sénateurs et sénatrices ont donné leur aval à la condition qu'aucun effet indésirable ni sur la qualité de l'eau potable, ni sur les écosystèmes ne soit constaté. Elles préconisent donc, en cas d'acceptation de la motion, d'évaluer les conséquences d'une mise en œuvre avant la mise en application.²

1) BO CN, 2022, p.1870

2) BO CE, 2023, p.151; Communiqué de presse CEATE-CE du 13.1.23; Rapport CEATE-CE du 12.1.23